

« La Constitution pour l'Europe renforce-t-elle les droits démocratiques des citoyens au sein de l'Union? »



Eng Verfassung
fir Europa

REFERENDUM VUM
10. JULI 2005



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Les nouveaux pouvoirs que la Constitution confère aux parlements nationaux et au Parlement européen assurent une meilleure représentation de tous les citoyens dans l'Union. Ancré dans la Constitution, le principe de la démocratie participative promeut le dialogue entre les institutions européennes et la société civile. Dorénavant, les citoyens disposent de la possibilité de s'organiser au niveau européen pour soumettre une proposition de loi à la Commission.

Informéiert Iech

www.verfassung-fir-europa.lu

Europäer sinn, Lëtzebuerger bleiwen